

Enterprise Portfolio Management Office(EPMO)

20/10/2025

MSRN - MATERIAL & SERVICE RECEIPT NOTE

CAPEX Works Valuation Protocol / Protocole de Facturation

This Certificate confirms that **RSM Consulting Côte d'Ivoire** provides MTN-CI with necessary job/material according to specifications. Ce certificat atteste que **RSM Consulting Côte d'Ivoire** a livré conformément aux spécifications:

DETAILS OF ACCEPTANCE						
CERTIFICATE NUMBER	MSRN250005					
PURCHASE ORDER REFERENCE/NUMERO BC	CI-OR-3000000517					
PROJECT ID/CODE PROJECT	2025 - TECHNOLOGY REFRESH AND MORDERNIZATION / INFRASTRUCTURE HARDWAR					
SUPPLIER/FORNISSEUR	RSM Consulting Côte d'Ivoire					
CURRENCY/DEVISE	XOF					
PO AMOUNT/MONTANT BC	50 120 952,92 XOF					
DELIVERY RATE/TAUX LIVRAISON	100,00%					

DELL HARDWARE FOR TECHNOLOGY REFRESH (HCI) (LOC # 062) - SERVICES - CAPEX

FINANCIAL VALUATION						
DESCRIPTION	AMOUNT/MONTANT	PERCENTAGE (%)	COMMENTS/OBSERVATIONS			
ACTUAL DELIVERED AMOUNT / MONTANT TOTAL LIVRE	50 119 481,36	100,00%				
AMOUNT RECEIVED IN FUSION	0,00	0,00%				
BALANCE TO BE CERTIFIED / SOLDE A RECEPTIONNER	50 119 481,36	100,00%				
NOT DELIVERED AMOUNT/SOLDE NON LIVRÉ	1 471,56					

PAYMENT / PAIEMENT						
DESCRIPTION	Amount/Montant	Percentage (%)	Comments/Observations			
TOTAL PAYABLE AMOUNT / MONTANT TOTAL PAYABLE	50 119 481,36	100,00%	30 jours fin de mois			
RETENTION AMOUNT / RETENUE SUR PAIEMENT *	0,00	0,00%				
RETENTION CAUSE / CAUSE DE LA RETENUE						

			SIGN OFF/SIGNATURE			
PROJECT COORDINATOR	PROJECT MANAGER	SENIOR PM	GM ЕРМО	SENIOR TECHNICAL LEAD	MANAGER PORTFOLIO	VENDOR (Stamp/Cachet & Signature)
ERIC BABO	KONIN JM	Hermann BONI	Eric DJEDJE	Adama SORO	Serge KOUAME	N/A

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES

5. Réception et Contrôle des produits

- Le Fournisseur est responsable de l'état des biens et des risques auxquels ils sont exposés jusqu'à leur réception/acceptation finale par MTN-CI.
- Les produits livrés sont soumis à acceptation par MTN Cl. La réception n'est définitive qu'après contrôles quantitatifs et qualitatifs effectués par le service désigné à cet effet. Sauf dispositions spécifique de la commande, le refus des produits livrés notifié par MTN Cl au Fournisseur dans un délai de 15 jours ouvrés, à compter de la livraison. Le Fournisseur procédera aux corrections requises dans un délai de 15 jours, sauf accord exprès de MTN Cl pour un délai plus long.
- Le refus de livraison ou la mise en jeu de la clause de garantie pourront intervenir à tout moment, même en l'absence de réserves de la part de MTN Cl lors de la prise en charge des colis. Tout produit non conforme sera retourné aux frais et risques du Fournisseur. Dans le cas d'un retour de produits pour non-conformité, MTN Cl se réserve le droit soit de demander le remplacement ou la retouche desdits produits et cela aux conditions initiales de la commande, soit de déduire des paiements dus au Fournisseur les tarifs justifiés, entrainés par la mise en conformité contractuelle tel que par exemple : frais d'identification et de marquage, transport. Dans le cas où MTN Cl se trouverait dans l'obligation de s'approvisionner auprès d'une autre source pour tout ou partie de la commande, le Fournisseur défaillant supportera de plein-droit, la différence de coût constatée entre la nouvelle commande et celle du Fournisseur défaillant.

6. Livraison

- Les biens livrés devront être conformes aux spécifications de la commande et/ou de l'offre du Fournisseur et/ou du cahier des charges et/ou de tout document accepté par les Parties. La livraison devra être effectuée selon les conditions de délais fixés sur le bon de commande.
- Toute modification du délai de livraison devra faire l'objet d'un accord préalable de MTN Cl. La livraison devra être matérialisée par un bordereau de livraison rappelant la référence et la nature de la commande, dûment validé par la personne désignée par MTN-CI.

7. Retard de livraison

• Le délai de livraison étant d'une importance capitale, le Fournisseur reconnaît le droit à MTN-CI, en cas de retard lui incombant, d'annuler irrévocablement la commande aux torts exclusifs du Fournisseur ou d'appliquer des pénalités de retard à raison de 0.3% du prix total de la marchandise, par jour calendaire de retard, sauf cas de force majeure prouvé par le Fournisseur et formellement reconnu par MTN-CI.

PURCHASE ORDER LINES DELIVERED STATUS

Line Description	Ordered Qty	Delivered Qty	Received Qty	Payable Qty	Net Qty to Receive in Fusion	Line	Schedule
PROVIDE SERVICE TECHNICAL,LOGISTICS,RSM CONSULTING	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	1	1
PROVIDE SERVICE TECHNICAL, SUPPORT AND MAINTENANCE,	8,00	4,00	0,00	4,00	4,00	2	1
PROVIDE SERVICE TECHNICAL, INSTALLATION AND CONFIGU	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	3	1